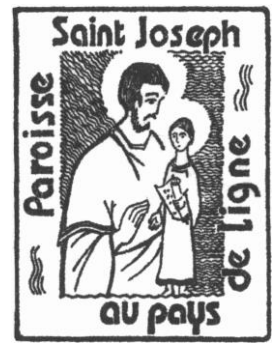


Compte rendu réunion de l'EAP du 30 juillet 2021



Vendredi 30/07/2021 à 16 h, au presbytère de Largentière, se sont réunis : Alain Roussel, Paul Grousset, Martine Fargier, Sylvie Dupont, Janine Dejoux, Isabelle Carlu. Étaient excusés : Jean-Yves Rue-Fenouche, Pierre Lacroix, Geneviève Ambrosia, Bernadette Bertrand, Jaqueline Burdet, Suzanne Boissin, Bernadette Pinède.

1- Absence de prêtre sur la paroisse pour le mois d'août : Cette réunion s'est faite dans l'urgence suite à la connaissance de la non-venue du Père Dominique Savio MEDA pour remplacer le Père Augustin SOMDA en congé dans sa famille jusqu'à fin août.

Il a été indiqué dans les annonces envoyer le 29 juillet que la messe du 1^{er} août n'avait pas lieu, que le mercredi 4 août à 14 h 00 le mariage à Montréal de Joshua Peter WEBB et Mélanie MOURARET était maintenu, et que le dimanche 8 août une ADAP se tiendrait en l'église de Largentière à 10 h 30.

Le mariage a pu être maintenu grâce au Père Bernard Nougier qui accepte de présider la célébration.

Pour la messe du 8 août, il va être demandé à Jean Yves Rue-Fenouche de bien vouloir prendre en charge l'Adap et pour le 15 août c'est la messe de la basilique de Bon Secours qui est privilégiée. Pour le 22 août, Suzanne Boissin se propose de prendre en charge l'Adap avec Jean Yves, s'il peut le faire, sinon ce sera avec Paul.

Entre-temps des contacts vont être pris avec des prêtres présents sur notre secteur pour une retraite et un appel est lancé à tous les paroissiens qui pourraient avoir connaissance de la présence de prêtres en congé durant ce mois d'août sur notre secteur et qui seraient susceptibles d'accepter de présider une messe dominicale dans notre église de Largentière à partir du 8 août jusqu'au 29 août.

2 – Concerts dans l'église de Prunet : Alain Roussel a relaté les échanges avec Madame la Maire de Prunet et Monsieur Ledauphin sur la réglementation de la tenue des concerts dans les églises de la paroisse. Cette mise au point a permis de rappeler les différentes demandes obligatoires et coût de l'usage de l'église de Prunet pour toute manifestation culturelle par la commune, identique pour les treize clochers de notre paroisse.